

## PACK ECO-EVENEMENT – MODALITES

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais – Département de l'Isère

Dans le cadre d'un partenariat entre le département de l'Isère et la communauté du Pays Voironnais, les **associations** et les **communes** du Pays Voironnais peuvent **bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables**. Ces gobelets sont disponibles :

- ✓ à l'**Office de tourisme de Charavines**
- ✓ sur le **site écologique de La Buisse**

### LES INTÉRÊTS DU PACK ÉCO-ÉVÈNEMENT :

- ✓ **limitation des quantités de déchets produits** lors de l'événement,
- ✓ **meilleure propreté des espaces** en limitant l'abandon des verres en plastique et donc induisant des frais de nettoyage plus limités.



### 1/ DEMANDE DE RÉSERVATION SUR LE SITE INTERNET DU DÉPARTEMENT

[www.isere.fr/loisirs/organiser-un-evenement/le-pack-eco-evenement](http://www.isere.fr/loisirs/organiser-un-evenement/le-pack-eco-evenement)

- ➔ Les manifestations supérieures à 1 500 personnes sont livrées en directe par le département de l'Isère.
- ➔ Les manifestations inférieures à 1 500 personnes et situées sur l'une des 34 communes du Pays Voironnais peuvent retirer leurs gobelets réutilisables à l'**Office de tourisme de Charavines** ou sur le **site écologique de La Buisse**.

### 2/ RETRAIT ET RETOUR DES GOBELETS (manifestations < à 1 500 personnes)

Suivant le point de retrait choisi, les gobelets réutilisables sont à **recupérer et à rapporter uniquement sur rendez-vous** auprès de :

	OFFICE DU TOURISME	SITE ECOLOGIQUE
ADRESSE	230 rue des Bains 38 850 CHARAVINES	RD 1075 38 500 LA BUISSE
CONTACT	Nadine Barde	Damien Vanthournout
MAIL	nadine.barde@paysvoironnais.com	damien.vanthournout@paysvoironnais.com
TELEPHONE	04 76 06 60 31	04 76 55 02 66

- La mise à disposition est **limitée à la durée de la manifestation**.
- Afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, un **chèque de caution** non encaissé (à l'ordre du prestataire : ECOCUP) sera demandé (sur la base de 90 cts par gobelet).
- Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses...) devra impérativement être effectué dans la **semaine qui suit l'événement**, pour être envoyés à la société de nettoyage.
- Pour limiter les pertes de gobelets, les organisateurs sont encouragés à mettre en place un **système de consigne** lors de leur manifestation.
- Un **comptage** est effectué au retour des gobelets. Une facturation est établie en cas de gobelets manquants (**0.90 cts par gobelet manquant**).

Plus d'informations : [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)